



COMMUNE DE SAINT-SAUFLIEU

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Saulieu. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'état dans les quinze jours après la date limite de vote. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 de l'année civile.

Le budget primitif 2021 a été voté le 14 avril 2021, par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de contenir la dette en ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat et de la région des hauts de France

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui à vocation à préparer l'avenir.

I- La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour notre commune :

- 1- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à **802 457.00 €** dont **123 602.00 €** d'excédent reporté.

- 2- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont estimées à 649 403.00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Le virement à la section d'investissement s'élève à **138 052.00 €**.

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2021 sont de 802 457.00 €

Globalement, les recettes de fonctionnement continuent de baisser du fait de la constante diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat même si celle-ci est moins prononcée cette année (102 505.00 € en 2020 et 98 717.00 € en 2021). La crise sanitaire viendra encore impacter ces recettes avec une perte significative sur les locations de la salle polyvalente.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		002- Excédent de fonctionnement reporté	123 602.00 €
011-charges à caractère général (charges courantes)	274 424.00 €	013 atténuation de charges	6 000.00 €
012- Charges du Personnel et frais assimilés	266 510.00 €	70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 550.00 €
65- Autres charges de gestion courante	91 444.00 €	73- impôts et taxes	416 696.00 €
66-Charges financières	5 400.00 €	74- Dotations subventions et participations	147 730.00 €
67-Charges exceptionnelles	600.00 €	75-Autres produits de gestion courante	30 450.00 €
68- Dotations provisions semi-budgétaires	350.00 €	77- Produits exceptionnels	900.00 €
014-Atténuations de produits	10 675.00 €		
Total dépenses réelles	649 403.00 €	Total recettes réelles- + report du résultat	668 326.00 €
023- Virement à la section d'investissement	138 052.00 €		
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 002.00 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 529.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	153 054.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	10 529.00 €
TOTAL GENERAL	802 457.00 €		802 457.00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021

- Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation (TH) pour 2021, la commune n'a pas besoin de voter un taux de taxe d'habitation.
La commune ne souhaitant pas augmenter ces taux, les taux de référence de 2021 seront les suivants :

- **TFB** (Taxe foncière sur le bâti) : 26.40 % taux communal + 25.54 % Taux Départemental = **51.94 %**
- **TFNB** (Taxe foncière sur le non bâti) = **41.38 %**

Pour précision, les bases d'imposition 2021 connues sont les suivantes :

- TFB : 512 200
- TFNB : 50 400

- Le produit prévisionnel attendu au titre de la fiscalité locale s'élève à 329 009.00 €.

d) Les dotations de l'Etat

- Les dotations de l'Etat s'élèveront à 115 660.00 €

II-La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
01- Déficit d'investissement reporté	97 945.00 €		
16-Emprunts et dettes assimilées	34 110.00 €	10- Dotations, fonds divers et réserves(hors 1068)	7 300.00 €
20- Immobilisations incorporelles	52 079.00 €	1068- Excédents de fonctionnement	95 230.00 €
21- Immobilisations corporelles RAR 2020	18 815.00 € 5 488.00 €	13- Subventions d'investissement	13 427.00 €
23- Immobilisations en cours	57 370.00 €	024- Produits de cessions d'immobilisations	2 500.00 €
45 Opérations pour compte de tiers	10 174.00 €	45-Total des opérations pour le compte de tiers	15 000.00 €
Total dépenses réelles	178 036.00 €	Total recettes réelles-d'investissement	133 457.00 €
040- Opérations d'ordre entre sections	10 530.00 €	021- Virement de la section de fonctionnement	138 052.00 €
		040- Opérations d'ordre transfert entre sections	15 002.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 530.00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	153 054.00 €
TOTAL GENERAL	286 511.00 €		286 511.00 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont inscrits sur les chapitres suivants

-chapitre 20- immobilisations incorporelles :

- Modernisation de l'éclairage public : 30 074.00 €
- Effacement des réseaux route de Rumigny : 21 210.00 €
- Pose d'un point lumineux rue du cul de sac : 795.00 €

-chapitre 21- immobilisation corporelles :

- Achat d'une tondeuse tracteur : 3 000.00 €
- Achat d'un défibrillateur : 2 200.00 €
- Achat de mobilier scolaire : 1 800.00 €
- Remplacement d'un poteau d'incendie : 2 500.00 €
- Achat de mobilier urbain : 1 000.00 €

-chapitre 23- immobilisations en cours

- Création d'un City Park : 33 739.00 €
- Pose d'un vidéophone à l'école : 1 881.00 €
- Réfection de la toiture des sanitaires à école : 11 900.00 €
- Remplacement des portes du préau : 9 850.00 €
- Extension du colombarium : 8 315.00 €

III- Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- Section de fonctionnement :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 802 457.00 €

- Section d'investissement

Recettes et dépenses d'investissement : 286 511.00 €

Budget Global 2021 : 1 088 968.00 €

- L'autofinancement du budget communal :

La capacité d'autofinancement nette dégagée permet d'anticiper aux opérations d'investissement à hauteur de 142 525.00 €. Le reste des financements est couvert par des fonds propres.

- Etat de la dette :

Le budget principal a cinq emprunts en cours : 1 concernant l'agrandissement de la gendarmerie, 3 prêts pour la construction du restaurant scolaire et un prêt qui a permis d'agrandir la salle polyvalente et qui s'éteint cette année.

La phase de désendettement se poursuit. Le capital restant dû au 01 janvier 2021 est de 191 145.00 € contre 320 368.00 € en 2018 et 458 335.00 € en 2015.

Fait à SAINT-SAUFLIEU, le 14 mai 2021.

Le Maire,

Laurence DUVIVIER.